

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD254

présenté par
Mme Bonnet et M. Cordier

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la sanction prévue pour le défaut d'autorisation ou de déclaration pour une destruction de haie.